

Les Actes

de la réunion constitutive du Partenariat Ouest Africain de l'Eau (GWP/WAWP)

Bamako, 25, 26, 27 Mars 2002

Sommaire

Compte-rendu de la réunion constitutive du Partenariat Ouest Africain de l'Eau

Communiqué Final des travaux de la réunion constitutive du Partenariat Ouest Africain de l'Eau

Statuts du Partenariat Ouest Africain de l'Eau

Annexes

- Programme de travail pour la phase transitoire (résumé de la présentation)
- Liste des participants

Compte-rendu

de la réunion constitutive du
Partenariat Ouest Africain de l'Eau

**Compte rendu de la Réunion Constitutive du
PARTENARIAT REGIONAL DE L'EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
Bamako, lundi 25 au mercredi 27 mars 2002**

La réunion constitutive du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (désigné en abrégé par son sigle en anglais : GWP/WAWP) s'est tenue du lundi 25 au mercredi 27 mars 2002 dans les salons de l'hôtel Salam à Bamako, à l'initiative du Partenariat Mondial de l'Eau et sur invitation du Gouvernement de la République du Mali.

La réunion était placée sous la présidence effective de Monsieur Aboubakary Coulibaly, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali.

Près de 60 participants ont pris part à la réunion (la liste des participants est en annexe 13) :

- les représentants des administrations de l'eau de neuf pays de la sous-région : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal ;
- les représentants des organisations d'intégration régionale, CEDEAO et UEMOA, des organisations intergouvernementales et des organismes de bassins ;
- les représentants des administrations, des opérateurs du secteur de l'eau, des organismes interprofessionnels et de la société civile des pays de la région ;
- les représentants des partenaires au développement ;
- les représentants du Secrétariat du Partenariat Mondial de l'Eau, GWP, et du Comité Technique Consultatif pour l'Afrique de l'Ouest du Partenariat Mondial de l'Eau, GWP/WATAC.

L'ordre du jour de la réunion comprenait les points suivants qui sont repris dans le même ordre dans le présent compte-rendu (le programme détaillé est en annexe 1) :

- la cérémonie d'ouverture ;
- une information sur le GWP et sur ses partenariats régionaux et nationaux ;
- la présentation du processus de mise en place du Partenariat Régional de l'Eau ;
- la présentation et la discussion du rapport introductif au Partenariat Régional de l'Eau ;
- la présentation et la discussion du projet de Partenariat Régional de l'Eau et de ses statuts ;
- la mise en place du Comité Directeur ;
- l'examen du projet de programme de travail pour la phase transitoire ;
- des présentations et informations sur les activités en cours dans le secteur de l'eau.

1. La cérémonie d'ouverture a connu les interventions suivantes :

- Mot de bienvenue de M. Malick Alhousseini, Directeur National de l'Hydraulique du Mali, Président du Comité d'Organisation de la réunion (annexe 2) ;
- Allocution de M. Athanase Compaoré, Président du Comité Technique Consultatif pour l'Afrique de l'Ouest du Partenariat Mondial de l'Eau, GWP/WATAC (annexe 3) ;
- Message de Mme Nighisty Ghezze, Représentante du Secrétariat du Partenariat Mondial de l'Eau, GWP (annexe 4) ;

- Allocution d'ouverture de M. Aboubakary Coulibaly, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali (annexe 5) .

Après la cérémonie d'ouverture, les participants se sont présentés. La méthode de conduite des travaux a été adoptée par consensus, sur le principe d'une présidence tournante par thème.

Le Présidium pour le premier thème a été constitué comme suit :

- Président : M. Malick Alhousseini, Directeur National de l'Hydraulique du Mali ;
- Vice-Président : M. Grégoire Alé (GWP/WATAC) ;

Les rapporteurs ont été désignés pour l'ensemble de la réunion : MM. Youssouf Cissé, Directeur du CREPA-Mali, Kwame Odame-Ababio (Water Resources Commission du Ghana) et Gérard Cougny (Secrétariat du Comité Technique du GWP).

2. Nouvelles du GWP et de ses organes

Mme Nighisty Ghezae a rappelé les objectifs et les statuts du GWP et a présenté les objectifs et l'état actuel de mise en place de ses organes et partenariats régionaux et nationaux.

Ce point d'information a été apprécié des participants et n'a pas fait l'objet de discussion.

3. Processus de mise en place du Partenariat Régional de l'Eau

M. Grégoire Alé, membre du GWP/WATAC, chargé de la mise en place du partenariat régional et des partenariats nationaux, a présenté le processus qui a conduit au projet de mise en place du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest. L'origine en est la Conférence Ouest-Africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) de Ouagadougou (3-5 mars 1998) qui a reçu un appui technique du GWP et dont l'une des recommandations était de développer une coopération entre la région Afrique de l'Ouest et le GWP. C'est ainsi que le GWP/WATAC a été mis en place en janvier 1999 et a ensuite piloté les activités d'appui au processus de GIRE au niveau régional et dans les différents pays de la région.

Le processus de création du Partenariat Régional de l'Eau s'est déroulé en quatre phases :

- Phase 1 : Information et sensibilisation des acteurs de la région ;
- Phase 2 : Réunion consultative de Lomé (5-6 juillet 2001) qui a connu la participation de près de 100 personnes représentant 15 pays et 50 organisations de la sous-région. Cette réunion a débouché sur un consensus sur l'opportunité de la création du Partenariat Régional de l'Eau et sur la mise en place d'un groupe de travail ad hoc.
- Phase 3 : Etudes de création du Partenariat Régional de l'Eau (élaboration de termes de référence, sélection d'un consultant pour mener les études et examen des résultats par le Groupe de travail réuni à Ouagadougou les 14-15 février 2002) ;
- Phase 4 : Organisation et tenue de la présente réunion constitutive qui a pour buts :
 - des discussions sur l'état des lieux de la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest et sur les missions, objectifs, organisation et statuts du Partenariat ;
 - l'adoption du cadre organisationnel et des statuts ;
 - la mise en place des organes du Partenariat ;
 - des échanges d'informations.

Mme Dagou Diop Ndiaye, consultante, a présenté le rapport introductif à la réunion constitutive du Partenariat Régional de l'Eau qui s'efforce de répondre à deux questions : « *Pourquoi un partenariat régional de l'eau ?* » et « *Comment se présente le Partenariat Régional de l'Eau ?* »

En réponse à la première question, l'Afrique de l'Ouest est confrontée à divers problèmes de ressources en eau et doit relever d'importants défis. Tous ces problèmes, défis et contraintes

ont conduit la région à s'engager dès 1998 vers la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau. Depuis cette date, les initiatives se sont multipliées et il apparaît aujourd'hui la nécessité d'un cadre permettant à la fois de soutenir toutes ces initiatives et de les fédérer.

Quant à la deuxième question, les réponses proposées s'articulent autour des points suivants :

- un ancrage dans le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) ;
- une référence à la « Vision ouest-africaine de l'eau à l'horizon 2025 » ;
- un réseau ouvert d'acteurs du secteur de l'eau ;
- des objectifs de promotion de la GIRE dans la sous-région et dans chaque pays membre, d'appui à la coopération entre les partenaires et de renforcement des capacités ;
- un statut d'association sous régionale à but non lucratif.

Discussion générale sur le point 3

D'une manière générale, les participants ont apprécié la qualité du travail présenté, compte tenu de la difficulté de synthétiser un problème aussi complexe dans un document qui reste maniable. Toutefois, quelques imperfections ont été relevées et devront être corrigées. En particulier certaines données sont à vérifier, actualiser ou compléter.

Le projet de Partenariat Régional de l'Eau a suscité une discussion générale très riche dont il ressort les principaux éléments suivants :

- a) l'importance des études prospectives, notamment la Vision ouest-africaine de l'eau, qui montrent que la situation actuelle de dégradation des ressources en eau va considérablement s'aggraver à l'horizon 2025 si rien n'est fait ;
- b) le rôle incontournable des Etats dans le développement institutionnel de la gestion de l'eau et l'absence d'opposition entre les actions des Etats et les autres initiatives, à condition de respecter le partage des responsabilités entre les Etats et les autres acteurs du développement ;
- c) l'importance cruciale d'une bonne connaissance de la ressource en eau, qui est la première condition à remplir pour assurer sa gestion durable ;
- d) l'importance de bien connaître les nombreuses organisations et programmes existants pour éviter toute redondance dans les mandats et les actions et, au contraire, pour rechercher les synergies et les complémentarités ;
- e) le fait que le Partenariat Régional de l'Eau proposé s'inscrit dans le cadre du Partenariat Mondial de l'Eau, GWP, et l'importance de son financement qui est la clef de son succès et de sa durabilité ;
- f) l'absence de contre-indication, pour des organismes comme la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), à appartenir à la fois au Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest et à celui d'Afrique Centrale lorsque celui-ci sera mis en place.

En résumé, les débats sont allés dans le sens d'un enrichissement du document présenté. La diversité et la pertinence des points de vues exposés montrent l'opportunité et l'importance de cette réunion.

4. Présentation du projet de Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest et de ses statuts

Le Présidium pour ce thème a été constitué comme suit :

- Président : M. Adeyemo Emmanuel (Nigeria)
- Vice-Président M. Diallo Allahoury Mamadou (GWP/WATAC)

M. Aboubakary Gueye, Consultant, a présenté le projet qui procède des idées maîtresses de « réseau » et de « partenariat » et qui est guidé par quelques principes :

- a) l'appartenance au Partenariat Mondial de l'Eau ;
- b) une représentation équilibrée des adhérents ;
- c) un organe de pilotage d'effectif réduit pour être efficace ;
- d) un organe exécutif assisté par une expertise technique.

Sur la base de ces principes, l'organigramme proposé pour le Partenariat Régional de l'Eau comprend quatre organes dont les mandats ont été détaillés :

- 1) L'Assemblée des partenaires
- 2) Le Comité de Pilotage
- 3) Le Secrétariat Exécutif
- 4) Le Comité Technique

A ces quatre organes s'ajoute le groupe des partenaires financiers qui, sans faire partie des organes du Partenariat proprement dits, est un interlocuteur important du WAWP.

Le projet de statuts reflète ce cadre organisationnel.

Au delà des quelques imperfections relevées dans les textes, les discussions qui ont suivi n'ont pas remis en cause l'organisation proposée pour le Partenariat Régional de l'Eau ni les grandes lignes des mandats de chaque organe. Elles ont essentiellement porté sur les aspects suivants :

- La définition de certains termes employés dans les statuts ;
- La concordance entre les statuts et le contexte dans lequel s'inscrit le Partenariat, en particulier le fait que le Partenariat est un des éléments du Partenariat Mondial de l'Eau et que sa désignation officielle, en Français et en Anglais, doit refléter cette affiliation ;
- Les conditions à remplir pour adhérer au Partenariat ou pour cesser d'en être membre ;
- La nature consultative ou exécutive des différents organes, leur composition et les conditions à remplir pour en être membre ;
- La coïncidence entre la durée des mandats électifs et la fréquence des réunions ;
- La recherche d'un équilibre entre la représentativité, l'efficacité et les charges de fonctionnement des organes de pilotage et d'exécution ;
- La compatibilité entre la nationalité du président et le pays choisi pour abriter le siège du Partenariat ;

Il a été souligné aussi que les statuts ne doivent pas « figer » le Partenariat mais que celui-ci doit avoir assez de souplesse pour « *trouver le chemin en marchant* », comme l'a fait le GWP depuis sa création en 1996.

Après lecture détaillée et amendements du préambule, il a été reconnu qu'il serait impossible de terminer séance tenante les discussions sur le thème particulièrement important des statuts. En outre, quelle que soit la qualité des conclusions de la présente réunion, il a été admis la nécessité de faire relire les statuts par des juristes qualifiés.

Le Président de séance a résumé la situation en constatant qu'il n'y avait pas de remise en cause fondamentale des statuts proposés. Il est apparu au contraire que les participants à la réunion constitutive approuvaient les grandes lignes du projet et qu'il restait seulement des questions de détail à régler. Chacun ayant pu faire ses observations, oralement ou par écrit, une commission restreinte a été constituée sur le champ pour amender les statuts.

Elle était composée de MM. Adeyemo Emmanuel (Nigeria), Issaka Hachimou (UEMOA), Youssouf Cissé, (CREPA-Mali), Kwame Odame-Ababio (Water Resources Commission, Ghana) et Gérard Cougny (GWP-TEC Secretariat).

Les statuts amendés sont joints en annexe 6.

5. Mise en place du Comité de Pilotage du Partenariat

Après des échanges sur la méthodologie de constitution du Comité de Pilotage et sur la nécessaire représentativité de ses membres, l'Assemblée des Partenaires a mis en place le Comité de Pilotage qui comporte XXX membres comme suit :

- deux représentants des partenariats nationaux de l'eau : Bénin et Burkina Faso ;
- deux représentants des Etats partenaires : Ghana et Sénégal ;
- un représentant des organismes de bassins : Autorité du Bassin du Niger (ABN) ;
- un représentant des organisations non gouvernementales : Wetlands International ;
- un représentant des organisations de femmes : Gender & Water Alliance (GWA) ;
- un représentant des organisations de jeunes : poste laissé en attente ;
- un représentant des organisations intergouvernementales : Centre régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) ;
- un représentant des institutions de formation et de recherche : Groupe EIER-ETSHER (Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural et Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural) ;
- deux représentants des institutions privées : Africa Infrastructures Foundation (AIF, ingénieurs conseils du Nigeria) et Service Etude et Réalisation des Ouvrages Hydrauliques au Sahel (SEROHS, ingénieurs conseils du Mali) ;
- deux représentants des associations professionnelles : Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE) et Association Régionale pour l'Irrigation et le Drainage (ARID) ;
- un représentant du Groupe des partenaires Financiers: poste laissé en attente ;

Deux postes d'observateurs permanents sont attribués à :

- la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)

Il a été souligné que les institutions ci-dessus doivent tenir compte de l'aspect « genre » dans la désignation de leurs représentants.

6. Programme de travail pour la phase transitoire

Le programme de travail de la phase transitoire (y compris les informations sur les dialogues en cours dans la sous région) a été présenté par M. Athanase Compaoré. Un résumé de sa présentation figure en annexe 7.

Un résumé du calendrier des manifestations intéressant le secteur de l'eau dans la sous-région est donné en annexe 8.

Les grandes lignes du projet de « Dialogue sur l'eau, l'alimentation et l'environnement en Afrique de l'Ouest », élaboré conjointement par le GWP/WATAC et l'UICN, ont été présentées par Mme Birguy Lamizana du Bureau Régional de l'UICN à Ouagadougou.

7. Informations sur les activités en cours

L'Assemblée des Partenaires a ensuite entendu des présentations sur les diverses activités en cours dans le domaine de l'eau.

7.1 Les « dialogues » en Afrique de l'Ouest

Mme Birguy LAMIZANA (UICN) a présenté les grandes lignes du projet de dialogue sur l'Eau, l'alimentation et l'environnement en Afrique de l'Ouest conjointement élaboré par le WATAC et l'UICN.

7.2 Le projet « Water Voice »

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du 3^e Forum Mondial de l'Eau de Kyoto (Japon), a été présenté par Madame Amayelle Ka Ndiaye (GWP/WATAC) et M. Mamadou KASSE, journaliste au quotidien « Le Soleil » de Dakar.

Une information sur ce projet est donnée en annexe 9.

7.3 La boîte à outils du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP-Toolbox)

La boîte à Outils du GWP (GWP Toolbox) a été présentée par M. Dam Nanfan Mogbante (GWP/WATAC). Un résumé de la présentation figure en annexe 10.

7.4 Le Réseau des Organismes de Bassins

Le point sur le processus de mise en place d'un réseau des Organismes de bassins au niveau Ouest Africain a été présenté par M. Mamadou Sylla (GWP/WATAC).

7.5 Le réseau des institutions de formation pour le renforcement des capacités en matière de GIRE (CAPNET)

Le point sur le processus de mise en place du réseau régional pour le renforcement des capacités en matière de GIRE, présenté par M. Diallo Allahoury (GWP/WATAC).

7.6 Informations de la part des partenaires

Des informations intéressantes les acteurs du secteur de l'eau ont été échangées entre les participants.

M. Amadou Diop (IPD/AOS) est en train de constituer un recueil des proverbes africains relatifs à l'eau. Il a lancé un appel aux participants pour enrichir sa collection (ipd_aos@cenatrin.bf ; diopam@hotmail.com).

Communiqué Final

des travaux de la réunion constitutive
du Partenariat Ouest Africain de l'Eau

**Communiqué final des travaux de la réunion constitutive du
PARTENARIAT REGIONAL DE L'EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

Bamako, 25-27 mars 2002

La réunion constitutive du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest s'est tenue du lundi 25 au mercredi 27 mars 2002 dans les salons de l'hôtel Salam à Bamako.

La réunion était placée sous la présidence effective de Monsieur Aboubakary Coulibaly, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali.

Près de 60 participants ont pris part à la réunion :

- les représentants des administrations de l'eau de neuf pays de la sous-région : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal ;
- les représentants des organisations d'intégration régionale, CEDEAO et UEMOA, des organisations intergouvernementales et des organismes de bassins ;
- les représentants des administrations, des opérateurs du secteur de l'eau, des organismes interprofessionnels et de la société civile des pays de la région ;
- les représentants des partenaires au développement ;
- les représentants du Secrétariat du Partenariat Mondial de l'Eau, GWP, et du Comité Technique Consultatif pour l'Afrique de l'Ouest du Partenariat Mondial de l'Eau, WATAC-GWP.

La cérémonie d'ouverture a connu les interventions suivantes :

- Mot de bienvenue de M. Malick Alhousseini, Directeur National de l'Hydraulique du Mali, Président du Comité d'Organisation de la réunion ;
- Allocution de M. Athanase Compaoré, Président du Comité Technique Consultatif pour l'Afrique de l'Ouest du Partenariat Mondial de l'Eau, WATAC-GWP ;
- Message de Mme Nighisty Ghezae, Représentante du Secrétariat du Partenariat Mondial de l'Eau, GWP ;
- Allocution d'ouverture de M. Aboubakary Coulibaly, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali.

Information sur le GWP et sur ses partenariats régionaux et nationaux

Mme Nighisty Ghezae a rappelé les objectifs et les statuts du GWP et a présenté les objectifs et l'état actuel de mise en place de ses organes et partenariats régionaux et nationaux.

Mise en place du Partenariat Régional de l'Eau

Les présentations et discussions ont porté sur les points suivants :

- le rapport introductif au Partenariat Régional de l'Eau ;
- le projet de Partenariat Régional de l'Eau ;
- le projet de statuts du Partenariat Régional de l'Eau ;

Après discussion générale, le projet de statuts a été adopté dans ses grandes lignes, par acclamation, par l'Assemblée des Partenaires, sous réserve d'y apporter un certain nombre de

corrections et d'enrichissements. Un groupe de travail ad hoc a été constitué pour finaliser les statuts avant la fin de la réunion.

Une fois les statuts adoptés, l'Assemblée des Partenaires a mis en place le Comité de Pilotage qui se présente comme suit :

- Représentants des partenariats nationaux de l'eau : Bénin et Burkina Faso ;
- Représentants des Etats partenaires : Ghana et Sénégal ;
- Représentant des organismes de bassins : Autorité du Bassin du Niger (ABN) ;
- Représentant des organisations non gouvernementales : Wetlands International ;
- Représentant des organisations de femmes : Gender & Water Alliance (GWA) ;
- Représentant des organisations de jeunes : poste laissé en attente ;
- Représentant des organisations intergouvernementales : Centre régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) ;
- Représentant des institutions de formation et de recherche : Groupe EIER-ETSHER (Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural et Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural) ;
- Représentant des institutions privées : Africa Infrastructures Foundation (AIF, ingénieurs conseils du Nigeria) et Service Etude et Réalisation des Ouvrages Hydrauliques au Sahel (SEROHS, ingénieurs conseils du Mali) ;
- Représentant du Groupe des partenaires Financiers: poste laissé en attente ;
- Représentants des associations professionnelles : Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE) et Association Régionale pour l'Irrigation et le Drainage (ARID) ;

Deux postes d'observateurs permanents sont attribués à :

- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)

Il a été souligné que les institutions ci-dessus doivent tenir compte de l'aspect « genre » dans la désignation de leurs représentants.

Une fois le Comité de Pilotage mis en place, l'Assemblée des partenaires a pris connaissance du programme de travail pour la phase transitoire.

L'Assemblée des Partenaires a ensuite entendu des présentations sur :

- l'agenda de l'eau au niveau mondial et au niveau régional ;
- les Dialogues en Afrique de l'Ouest ;
- le projet « Water Voice » ;
- la boîte à outils du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP-Toolbox) ;
- le Réseau des Organismes de Bassins ;
- le réseau des institutions de formation pour le renforcement des capacités en matière de GIRE ;
- des informations de la part des partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé, les travaux se sont terminés le 27 mars 2002 à 12H30.

Après lecture du communiqué final et des recommandations, l'allocution de clôture a été prononcée par M. le Chef de cabinet de M. le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau du Mali.

Statuts

du Partenariat Ouest Africain de l'Eau

Statuts du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest

Préambule

Les partenaires du secteur de l'eau de l'Afrique de l'Ouest, réunis en Assemblée Constitutive à Bamako, du 25 au 27 mars 2002,

- Préoccupés par la dégradation quantitative et qualitative des ressources en eau, par la dégradation de l'environnement, et par leurs conséquences négatives sur la vie des populations de l'Afrique de l'Ouest ;
- Préoccupés par les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les Etats de l'Afrique de l'Ouest pour assurer un équilibre durable entre une demande croissante et des ressources en eau limitées ;
- Conscients que l'eau est une ressource naturelle limitée et d'importance vitale ;
- Conscients que la gestion durable des ressources en eau en Afrique de l'Ouest est un des principaux enjeux de l'avenir ;
- Conscients que la fourniture aux populations les plus démunies de l'eau potable et des services d'assainissement de base est un des éléments clés de la réduction de la pauvreté ;
- Conscients que la protection des ressources en eau douce et de leur qualité passe par la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, conformément aux dispositions du chapitre 18 de l'Agenda 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio en juin 1992 ;
- Conscients qu'une gestion intégrée des ressources en eau exige une mobilisation sociale de tous les acteurs du secteur de l'eau ;
- Désireux de coopérer dans le domaine des ressources en eau pour la réalisation d'un consensus régional sur l'eau et pour un développement durable ;
- Considérant l'œuvre accomplie par le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP), et adhérant à ses objectifs et à son organisation ;
- Considérant les engagements contenus dans la Déclaration de Ouagadougou adoptée par la Conférence ouest africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau de mars 1998 ;
- Considérant la réunion constitutive du Comité Technique Consultatif pour l'Afrique de l'Ouest du Partenariat Mondial de l'Eau, tenue en janvier 1999 à Ouagadougou ;
- Considérant la Vision ouest africaine sur l'eau, la vie et l'environnement au 21e siècle, adoptée à Ouagadougou et présentée au Deuxième Forum Mondial de l'Eau à la Haye en mars 2000 ;
- Considérant l'adoption du Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en décembre 2000 à Bamako ;
- Considérant les résultats de la réunion consultative sur la création du Partenariat Régional de l'Afrique de l'Ouest tenue à Lomé les 5 et 6 juillet 2001 ;

Décident :

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Chapitre I - Des définitions

Article Premier. Au sens des présents statuts, les termes suivants sont définis comme suit :

- Gestion intégrée des ressources en eau (en abrégé GIRE) : « un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnées de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social en résultant, sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux. » La GIRE s'inspire des principes adoptés en 1992 par les conférences de Dublin et Rio :
 - Principe 1 : L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable au maintien de la vie, au développement et à l'environnement.
 - Principe 2 : Le développement et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux.
 - Principe 3 : Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.
 - Principe 4 : L'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrentiels et doit être reconnue comme un bien économique.
- Vision ouest-africaine de l'eau : « à l'horizon 2025, les ressources en eau sont gérées de manière efficace, judicieuse et durable, de façon à ce que l'accès à l'eau potable salubre permettant de satisfaire les besoins essentiels, l'accès à des installations sanitaires, la sécurité alimentaire, le recul de la pauvreté, ainsi que la protection de la santé humaine et de la biodiversité des écosystèmes terrestres et aquatiques, soit une réalité pour tous les habitants de la région. »

Chapitre II - De la création du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest

Article 2. Il est institué entre les partenaires de l'eau de la sous-région adhérant aux présents statuts, le Partenariat régional de l'eau de l'Afrique de l'Ouest, en anglais « West African Water Partnership » et dont le sigle officiel est « GWP/WAWP », désigné dans ce qui suit par : « le Partenariat ».

Article 3. Le Partenariat est une association autonome, à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle, constituée en réseau régional de partenaires intéressés par la promotion de la GIRE.

Article 4. Le siège social du Partenariat est établi à Ouagadougou. Il peut être transféré en tout autre lieu de l'Afrique de l'Ouest sur simple décision de l'Assemblée des Partenaires.

Chapitre III - De la mission et des objectifs du Partenariat

Article 5. La mission fondamentale du Partenariat est de construire des alliances et de renforcer les capacités institutionnelles de ses membres afin d'encourager et de fortifier des réseaux de recherche, d'expertise et d'information sur la GIRE.

Article 6. Les objectifs du Partenariat consistent à :

- promouvoir le développement durable par la gestion intégrée des ressources en eau, aux niveaux des pays et des bassins hydrographiques ;
- promouvoir la création de Partenariats Nationaux de l'Eau (en anglais Country Water Partnership et en abrégé CWP) dans les pays de la sous-région et les soutenir dans leurs actions visant à faciliter la mise en œuvre de la GIRE ;
- promouvoir l'adoption et l'application de bonnes pratiques de GIRE aux niveaux régional, national, local et au niveau des communautés ;
- contribuer à soutenir l'idée de partenariat dans le domaine de la gestion des ressources en eau aux niveaux mondial, régional et national ;

- appuyer les pays de la région Ouest Africaine pour dresser l'état des lieux de la gestion de leurs ressources en eau et pour identifier les lacunes et les nouveaux besoins dans la perspective de la mise en œuvre de la GIRE ;
- sensibiliser les gouvernements et les partenaires au développement à la nécessité de satisfaire les besoins critiques en matière de GIRE dans la région Ouest Africaine ;
- aider au développement des outils de gestion institutionnelle, technique et financière de maîtrise et de suivi des ressources en eau ;
- développer des relations permanentes entre les organismes, acteurs et partenaires chargés de la gestion intégrée des ressources en eau et favoriser entre eux les échanges de connaissances, d'expertises, d'expériences et de pratiques de gestion intégrée des ressources en eau ;
- favoriser la formation, la recherche fondamentale et la recherche-action ainsi que l'information des membres, des élus locaux, de la société civile, des représentants des usagers, des acteurs de la gestion de l'eau, des dirigeants et des personnels des organismes chargés de la gestion de l'eau ;
- encourager l'éducation et la sensibilisation des populations sur les questions de ressources en eau ;
- aider les membres à diffuser les résultats de leurs travaux allant dans le sens des objectifs poursuivis par le Partenariat ;
- organiser et animer des forums de discussion à caractère scientifique, technique, éducationnel, juridique, économique, social, politique, au niveau international, national, régional ou local ;
- aider à prévenir ou à régler les conflits relatifs à l'utilisation des ressources en eau transfrontières.

Chapitre IV - Des membres

Article 7. Peuvent être membres du Partenariat :

- les États, les partenariats nationaux de l'eau, les organismes sous-régionaux d'intégration politique et économique ainsi que les organisations non-gouvernementales, nationales ou internationales ;
- les collectivités locales ;
- les organismes et autorités de bassins hydrographiques ;
- les organismes de coopération bilatérale ou multilatérale ;
- les institutions de formation et de recherche ;
- les entreprises et sociétés privées et les associations professionnelles ;
- et toutes autres parties prenantes du secteur de l'eau qui reconnaissent les principes de gestion intégrée des ressources en eau consacrés par la Vision ouest africaine de l'eau, et s'engagent à les mettre en œuvre.

TITRE II - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Chapitre I - Des organes du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest

Article 8. Les organes du Partenariat sont les suivants :

- L'Assemblée des Partenaires (en abrégé AP) ;
- Le Comité de Pilotage (en abrégé CP) ;
- Le Comité Technique (en abrégé CT) ;
- Le Secrétariat Exécutif (en abrégé SE).

Article 9. Les organes du partenariat exercent leurs fonctions et agissent dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés par les présents statuts.

Chapitre II - De l'Assemblée des Partenaires

Article 10. L'Assemblée des Partenaires est constituée par l'ensemble des membres du Partenariat.

Article 11. L'Assemblée des Partenaires est l'organe directeur du Partenariat. Elle veille à la bonne réalisation des objectifs du Partenariat. A ce titre, l'Assemblée des Partenaires exerce, entre autres, les responsabilités suivantes :

- elle fixe les orientations stratégiques et définit la politique du Partenariat ;
- elle approuve la nomination du Président du Partenariat, des membres du Comité de Pilotage, ainsi que celles du Président et des membres du Comité Technique ;
- elle fixe les niveaux de rémunération des postes des différents organes du Partenariat ;
- elle examine les rapports du Comité de Pilotage et du Secrétariat Exécutif.

Article 12. L'Assemblée des Partenaires se réunit tous les deux ans en session ordinaire sur convocation de son président et, en cas de besoin, en session extraordinaire, selon des modalités définies par le Règlement Intérieur du Partenariat.

Article 13. L'Assemblée des Partenaires prend ses décisions de préférence par consensus.

Chapitre III - Du Président du Partenariat

Article 14. Le Président du Partenariat préside l'Assemblée des Partenaires et le Comité de Pilotage. Il est le porte-parole et le représentant officiel du Partenariat dans tous les actes de la vie civile. Il peut déléguer ses pouvoirs à tout autre membre du Comité de Pilotage.

Article 15. Le Président du Partenariat est recruté parmi les personnalités politiques, scientifiques ou techniques de la région ouest africaine ayant une expérience reconnue de la coopération et du travail en réseau et possédant une capacité de conviction des acteurs.

Article 16. Le Président du Partenariat exerce les responsabilités suivantes :

- il assure la responsabilité de tous les organes du Partenariat
- il fait exécuter les décisions de l'Assemblée des Partenaires et du Comité de Pilotage ;
- il prend toute initiative propre à promouvoir le Partenariat au niveau mondial, régional et national ;
- il convoque et préside les assemblées générales du Partenariat et les réunions du Comité de Pilotage ;
- il rend compte de la vie du Partenariat à ses membres ;
- il négocie les financements ;
- il entretient les relations avec les présidents des autres partenariats régionaux, avec la Présidence du GWP, etc.

Article 17. La durée du mandat du Président est de deux (2) ans renouvelables une seule fois.

Article 18. Le Président est rémunéré à temps partiel pour une durée annuelle fixée par le Règlement intérieur. Sa rémunération est proposée par le Comité de Pilotage et approuvée par l'Assemblée des Partenaires.

Chapitre IV - Du Comité de pilotage

Article 19. Le Comité de Pilotage est une émanation de l'Assemblée des Partenaires. Il est chargé :

- de veiller à l'exécution des décisions de l'Assemblée des Partenaires en vue d'atteindre les objectifs du partenariat ;
- de formuler des recommandations à l'Assemblée des Partenaires sur tous les sujets relatifs à la vie du Partenariat ;
- d'approuver les programmes et les budgets élaborés par le Secrétariat Exécutif ;
- de proposer à l'Assemblée des Partenaires la nomination du Président du Partenariat, du Secrétaire Exécutif et du Président du Comité Technique ;
- et de toute autre responsabilité qui peut lui être déléguée par l'Assemblée des Partenaires.

Article 20. Le Comité de Pilotage est composé comme suit :

- deux représentants des Partenariat Nationaux de l'Eau ;
- deux représentants des Etats partenaires ;
- un représentant des organismes de bassins ;
- un représentant des organisations non gouvernementales ;
- un représentant des organisations de femmes ;
- un représentant des organisations de jeunes ;
- un représentant des organisations intergouvernementales ;
- un représentant des institutions de formation et de recherches ;
- deux représentants des institutions privées ;
- un représentant du Groupe des Partenaires financiers ;
- deux représentants des associations professionnelles de l'eau.

Siègent également au Comité de Pilotage, en qualité d'observateurs permanents, les organisations d'intégration régionale :

- la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- et toute autre organisation dont la présence permanente aux côtés du Partenariat sera jugée utile par l'Assemblée des Partenaires.

Article 21. Le Comité de pilotage se réunit deux fois par an et plus si besoin est.

Article 22. Les membres du Comité de Pilotage sont choisis par l'Assemblée des Partenaires parmi les membres du Partenariat. Chaque partenaire choisi désigne nommément son représentant qui doit toujours être le même pour la durée de son mandat. La fonction de membre du Comité de Pilotage est gratuite.

Article 23. La durée du mandat des membres du Comité de Pilotage est de deux ans. Les membres sont renouvelés aux tiers tous les deux ans à l'occasion de la tenue de l'Assemblée des Partenaires. La proposition de remplacement est soumise à l'approbation de l'Assemblée des Partenaires par le Comité de Pilotage.

Chapitre V - Du Comité Technique

Article 24. Le Comité Technique est un organe consultatif qui a pour mission d'assurer la réflexion prospective, de donner des avis et d'assurer l'assurance qualité de tous les programmes du Partenariat. A cet titre, il est chargé :

- de mener des réflexions sur la GIRE et de donner des avis sur le programme de travail du Partenariat en la matière ;

- d’analyser les questions stratégiques ayant des impacts sur la gestion des ressources en eau ;
- de faciliter et appuyer l’élaboration et la mise en œuvre des programmes, calendriers et plans du Partenariat ;
- de produire des directives sur les choix des priorités et sur l’assurance qualité des projets proposés ;
- d’élaborer et de présenter son propre rapport d’activités annuel au Comité de Pilotage ;
- d’apporter au Secrétariat Exécutif les éléments utiles à l’élaboration des termes de références des consultants ;
- d’approuver les rapports d’études thématiques exécutés par les consultants ;
- d’entretenir des relations avec les autres Comités techniques régionaux et avec le Comité technique mondial ;
- d’appuyer les partenariats nationaux de l’eau dans l’élaboration de leurs programmes de travail et dans le suivi de leur exécution ;
- de représenter le Partenariat dans les rencontres scientifiques et techniques.

Article 25. Le Comité Technique comprend six membres, y compris le Président, sélectionnés par le Comité de Pilotage après appel à candidatures.

La composition du Comité Technique doit refléter aussi fidèlement que possible la diversité des domaines scientifiques et techniques intéressant le secteur de l’eau. Les membres du Comité Technique doivent avoir un haut niveau scientifique et technique dans ces différents domaines.

Article 26. Le Comité Technique se réunit chaque fois que de besoin.

Article 27. Le Comité Technique est dirigé par un Président dont le mandat est de trois ans renouvelable une seule fois.

Article 28. Le Président et les autres membres du Comité Technique sont rémunérés à temps partiel. Le nombre de jours de travail annuel du Président et des membres est défini par le règlement intérieur.

Chapitre VI - Du Secrétariat Exécutif

Article 29. Le Secrétariat Exécutif est dirigé par un Secrétaire Exécutif qui est le responsable du suivi administratif et de l’exécution au quotidien des programmes et décisions du Partenariat. Il assure le secrétariat de tous les organes du Partenariat. Il représente le Partenariat aux réunions des Partenariats Nationaux de l’Eau. Il entretient des relations régulières de travail avec le Secrétariat du GWP et avec ceux des autres Partenariats Régionaux de l’Eau.

Article 30. Le Secrétariat exécutif est chargé :

- de la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage et de l’Assemblée des Partenaires ;
- de la gestion de l’ensemble du patrimoine du Partenariat ;
- du suivi de la mise en place des Partenariats Nationaux de l’Eau ;
- du suivi et de l’évaluation du fonctionnement des Partenariats Nationaux de l’Eau ;
- de l’élaboration des programmes et budgets du Partenariat ;
- de la convocation et de l’organisation des réunions de tous les organes du Partenariat ;
- de l’élaboration des demandes de financement du Partenariat, du suivi de leur mobilisation et de l’appui aux Partenariats Nationaux de l’Eau en vue de la mobilisation de leurs propres financements.

Article 31. L’organisation interne du Secrétariat Exécutif est proposée par le Secrétaire Exécutif et approuvée par le Comité de Pilotage.

Article 32. Au niveau interne, le Secrétaire Exécutif remplit les fonctions suivantes :

- il assure la coordination, le suivi et le contrôle de la bonne exécution des activités du Secrétariat Exécutif ;
- il recrute le personnel d'appui du secrétariat ; il organise et contrôle son travail ;
- il vise les documents administratifs et ceux liés à l'exécution des projets, contrats, conventions et assimilés ;
- il élabore le budget de fonctionnement du Partenariat.

Article 33. Le Secrétaire Exécutif est recruté par le Partenariat sur proposition du Comité de Pilotage. Son mandat est de trois ans renouvelable une seule fois.

Article 34. Le Secrétaire Exécutif et le personnel d'appui sont recrutés à temps plein. Leurs rémunérations sont fixées par le Comité de Pilotage.

TITRE III – PARTENARIATS NATIONAUX DE L'EAU

Article 35. Dans tout pays de la sous-région où il n'existe pas encore de partenariat national de l'eau, les partenaires de ce pays doivent conjuguer leurs efforts pour en créer un. A cette fin, ils peuvent requérir l'appui du Partenariat Régional de l'Eau.

TITRE IV – PARTENARIAT MONDIAL DE L'EAU

Article 36. Le Partenariat mondial de l'eau (GWP) forme une famille dans laquelle les partenariats régionaux et nationaux de l'eau ont pour mission de promouvoir les valeurs sur lesquelles se fonde le développement de la GIRE. Le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest souscrit à ces valeurs et observera les lignes directrices de fonctionnement adoptées à l'échelle mondiale. Il contribuera également à la promotion du GWP.

TITRE V – RESSOURCES

Article 37. Les ressources du Partenariat comprennent :

- les cotisations annuelles des Partenaires ;
- les contributions volontaires des agences et fondations bilatérales, multilatérales et internationales de coopération et de développement ;
- les contributions financières éventuellement demandées aux participants des réunions et manifestations organisés par le Partenariat ;
- les subventions, dons et legs ;
- et toutes autres ressources mobilisables par le Comité de Pilotage, compatibles avec les objectifs du Partenariat et autorisées par la Loi.

TITRE VI – REGLEMENT INTERIEUR

Article 38. Le Comité de Pilotage élaborera un règlement intérieur du Partenariat qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée des partenaires.

Le Règlement Intérieur définit, entre autres, les règles internes à appliquer dans les domaines suivants :

- conditions d'adhésion, de démission et de radiation des membres du Partenariat ;
- conditions à remplir pour être membre du Comité de Pilotage, du Comité Technique et du Secrétariat Exécutif ;
- règles de gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Partenariat ;

- manuel de procédures et règles de contrôle interne ;
- règlement des litiges.

TITRE VII – CONTROLE FINANCIER

Article 39. Le Comité de Pilotage désigne les auditeurs et les commissaires au comptes chargés de rédiger un rapport sur la sincérité et la véracité des comptes de l'exercice. Le rapport des commissaires aux comptes est transmis à la réunion statutaire de l'Assemblée des Partenaires.

TITRE VIII – MODIFICATION DES STATUTS

Article 40. Toute modification aux présents statuts doit être adoptée par l'Assemblée des Partenaires.

TITRE IX – DISPOSITIONS FINALES

Article 41. La dissolution du Partenariat ne peut être prononcée que par l'Assemblée des Partenaires. Comme toute décision de l'Assemblée des Partenaires, cette décision ne peut être prise que par consensus.

Article 42. En cas de dissolution prononcée, les actifs du Partenariat sont dévolus au GWP ou à une autre association de la sous-région poursuivant des buts similaires.

Fait, à Bamako, le 26 mars 2002
Pour l'Assemblée des Partenaires

Le Président

Annexes

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PHASE TRANSITOIRE

Résumé de la présentation

Plan de la présentation

- I. LES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT DE LA IWRM
- II. LES ACTIVITES DE MISE EN PLACE ET DE PROMOTION DU PARTENARIAT REGIONAL DE L'EAU

I. LES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT DE LA GIRE

LES GRANDS OBJECTIFS COMMUNS A TOUT LE GWP :

- ETABLISSEMENT DE PARTENARIATS ET MOBILISATION DE LA VOLONTE POLITIQUE
- FORMATION D'ALLIANCES STRATEGIQUES POUR L'ACTION
- PROMOTION DES BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE IWRM
- DEVELOPPEMENT ET APPUI AUX INITIATIVES REGIONALES
- ACTIVITES DE GESTION ET DE COORDINATION
- DEFINITION DU CONTENU DU PROGRAMME EN OCTOBRE DE CHAQUE ANNEE
- ACHEVEMENT DE LA PHASE D'INSERTION DES PROGRAMMES AVANT LA FIN DE L'ANNEE EN COURS

II - LES ACTIVITES DE MISE EN PLACE ET DE PROMOTION DU PARTENARIAT REGIONAL DE L'EAU

- LES DIALOGUES
- REUNIR LES EXPERIENCES CONCERNANT UNE PROBLEMATIQUE CENTRALE POUR DIVERS ASPECTS DE L'EAU
- SUSCITER UNE REFLEXION PROSPECTIVE SUR CES PROBLEMATIQUES
- FORGER LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS POUR METTRE EN COMMUN DES INSTRUMENTS ADAPTER
- MOBILISER LA VOLONTE POLITIQUE POUR ENTREPRENDRE LES REFORMES

DIALOGUES EN COURS

- DIALOGUE ON WATER , FOOD AND ENVIRONMENT
- DIALOGUE ON CLIMATE CHANGE AND CLIMATE VARIABILITY
- DIALOGUE ON WATER EFFECTIVE GOVERNANCE
- DIALOGUE ON FINANCING WATER

AUTRES INITIATIVES

- WATER AND YOUTH
- WATER AND CHILDREN (UNICEF)
- WATER AND GENDER (GENDER AND WATER ALLIANCE, GWA)
- WATER AND LOCAL AUTHORITIES
- WATER AND CULTURE
- WATER FOR PEOPLE
- WATER AND NATURE (UICN)
- TRANSBOUNDARIES WATER MANAGEMENT IN WEST AFRICA (CILSS/ECOWAS)-
CONVENTION ON DESERTIFICATION
- WORLD WATER ASSESMENT PROGRAMME (UNESCO)
- WATER AND PEACE (GREEN CROSS INTERNATIONAL)

AUTRES RESEAUX

- AFRICAN WATER FORUM (AWF)
- AFRICAN MINISTERIAL CONFERENCE ON WATER (AMCOW)

Annexe 13

LISTE DES PARTICIPANTS / PARTICIPANTS LIST

Réunion Constitutive du Partenariat Ouest Africain de l'Eau (West Africa Water Partnership, WAWP)

Bamako 25-27 Mars 2002

N°	NOM	Prénom(s)	Organisme	Boîte postale Post Office Box	Téléphone	Fax	E-mail
1.	ADEYEMO	Emmanuel	AIF	P.O. Box 7793 Shomolu Lagos, Nigeria	(234) 14 93 18 09 ou 17 73 51 30	(234) 14 93 18 09	pac@nova.net.ng
2.	ADOM	Daniel	Water Resources Commission	PO Box CT 5630 Cantonments Accra, Ghana	(233) 2176 36 51	(233) 21 76 36 49	dan-watrecom@ighmail.com
3.	AFFOGBOLO	Adrien	CREPA-Siège	03 BP 7112 Ouagadougou 03 Burkina Faso	(226) 36 62 10/11	(226) 36 62 08	crepa@fasonet.bf
4.	AFOUDA	Abel	PNE/Bénin	BP 526 Dépt de Mathématique UAC, Cotonou, Bénin	(229) 36 11 35 (229) 94 20 33		afoudab@netcourrier.com
5.	ALE	Grégoire	GWP/WATAC	01 BP 385 Cotonou, Bénin	(229) 31 32 98 (229) 31 34 87 (229) 31 77 93	229 31 08 90	alegre@netcourrier.com ale@pazh.org
6.	ALHOUSSEINI	Malick	DNH Mali	BP 66 Bamako, Mali	(223) 21 86 35	21 85 35	dnh@afribone.net.ml
7.	ANOKYE	Nana Amma	GWP/WATAC	CDS, UCC, Cape Coast, Ghana	(233) 42 33176 (233) 42 32983	(233) 42 32982	naanokye@yahoo.com
8.	BENGALY	Hamadou	DNAMR	BP 1098 Bamako, Mali	(223) 22-28-77-22-34-20		
9.	CISSE	Alpha Cheick	ALG	BP 619 Ouagadougou, Burkina Faso	(226) 30 61 48	(226 30 85 88	liptako-gourma@cenatrin.bf
10.	CISSE	Oumar D	DNACPN-Mali	BP E 3114 Bamako Mali	(223) 21 37 05	(223) 21 37 04	dnacpn@datatech.toolnet.org
11.	CISSE	Youssouf	CREPA-Mali	BP E. 4344 Bamako, Mali	(223) 24 20 24	223 24 07 92	crepamali@datatech.toolnet.org
12.	COMPAORE	Athanase	GWP/WATAC	10 BP 13346 Ouagadougou 10, Burkina Faso	(226) 37 30 97	00226 37 30 97	athanas@fasonet.bf
13.	COUGNY	Gérard	DHI Water & Environment Secrétariat Technique TEC/GWP	06 BP 2474 Abidjan 06, Côte d'Ivoire Agern Allé 11 DK-2970 Hørsholm, Danemark	(225) 22 48 61 16 (225) 22 44 64 58 (45) 45 16 92 00	(45) 45 16 92 92	gec@dhi.dk
14.	D'ALMEIDA	Amah Edoh	Représentation de la BOAD	BP 206 Bamako, Mali	(223) 23 78 57	(223) 23 77 98	aedalmeida@datatech.toolnet.org

15.	DEMBELE	Karim	Autorité pour l'aménagement de Taoussa	BP 297 Bamako, Mali	(223) 23 29 95	223 23 29 94	taoussa@afribone.net.ml
16.	DIABATE	Sidi	SECO-ONG/Mali	BP 3264 Bamako, Mali	(223) 29 30 41	223 29 30 41	
17.	DIAKHABY	M'Balou	GWP/WATAC	BP 2489 Conakry, Guinée	(224) (011) 21 31 81 (224) 46 33 00		mbaloud@yahoo.fr
18.	DIALLO	Allahoury Amadou	ANPIP/ARID WATAC	BP 507 Niamey, Niger	(227)-73-68-73	227 73 62 93	anpip@intnet.ne
19.	DIALLO	Fatoumata	GWA/GCBF	04 BP 391 Ouagadougou 04, Burkina Faso	(226) 34 40 77 (226) 23 91 34	(226) 34 27 18	fatoumadiallo@yahoo.com greencross.burkinafaso@fasonet.bf
20.	DIALLO	Ousseni	Geen Cross International Burkina Faso	01 BP 1043 Ouagadougou 01, Burkina Faso	(226) 20 41 61 (226) 34 40 77 (226) 34 27 18	(226) 34 27 18 (226) 43 01 74	greencross.burkinafaso@fasonet.bf ousseni_diallo@yahoo.fr
21.	DIOP	Amadou	IPD/AOS	01 BP 1756 Ouagadougou 01, Burkina Faso	(226) 36 47 62 (226) 36 48 07	(226) 36 47 30	ipd_aos@cenatrin.bf diopam@hotmail.com
22.	DIOP N'diaye	Dagou	SENAGROSOL Consult	BP 16986 Dakar, Sénégal	(221) 825 8634		dsoumare@sentoosn
23.	DOFFOU	N'Touvi Hilaire	Direction des Ressources en Eau Ministère des Eaux et Forêts	01 BP 5066 Abidjan 01, Côte d'Ivoire	B. (225) 20 21 36 50 (225) 20 21 94 06 C. (225) 05 87 16 26 D. (225) 24 46 37 75	(225) 20 21 05 12	doffouhilaire@hotmail.com
24.	GHEZAE	Nighisty	GWP Secretariat	c/o Sida Sveavågen 24-26 SE-10525 Stockholm	(46)-08-698 55 95	(46)-08-698 56 27	nighisty.ghezae@sida.se
25.	HAIDARA	Hinna	ODRS SELINGUE	BP 3 Bamako, Mali	(22)3 22 54 03 (223) 22 83 08		odrs@afribone.net.ml
26.	ISSAKA	Hachimou	UEMOA	01 BP 543 Ouagadougou 01, Burkina Faso	(226) 31 88 73/76	(226) 31 88 72	issaka.hachimou@uemoa.int
27.	KANOUTE	Tamba	DNH (Mali)	BP 66 Bamako, Mali	(223) 21 25 88		dnhe@malinet.ml
28.	KASSE	Mamadou	Journal « le Soleil » FAFCE	BP 92 Dakar, Sénégal	(221) 859 60 50 (221) 859 59 40	(221) 835 45 69	mamadou.kasse@soleil.sn
29.	KIENTA	Moussa	APCAM (Assemblée Permanente des chambres d'Agriculture du Mali)	BP 3299 Bamako, Mali	(223) 21 87 25	223 21 87 37	apcam@malinet.ml

30.	KOANDA	Sabné	AMVS PNE/BF	01 BP 2096 Ouagadougou 01, Burkina Faso	(226) 21 32 35 (226) 33 35 61 (226) 30 67 00	(226) 31 53 19 (226) 32 45 24	sabnekoanda@yahoo.fr
31.	LAMIZANA	Birguy	IUCN	01 BP 1618 Ouagadougou 01, Burkina Faso	(226) 30 70 47 cell 226 26 76 68	(226) 30 75 61	birguy.lamizana@iucn.org
32.	MAIGA	Boubakar	CCA ONG	BP 2502 Bamako, Mali	(223) 21 43 41	(223) 21 43 41	grat@datatech.toolnet.org
33.	MAIGA	Djibrilla	DN Météo	BP 237 Bamako, Mali	(223) 29 21 01	223 29 21 01	dnm@malinet.ml
34.	MANGE	Philippe	Directeur Général Groupe EIER/ETSHER	03 BP 7023 Ouagadougou 03, Burkina Faso	(226) 30 20 53	226 31 74 24	dir@eier.org
35.	MATZ	Manfred		BP 100 Bamako, Mali	(223) 22 31 51	223 22 31 51	manfred.matz@afribone.net.ml
36.	MINTA	Mama	DNAER/MDR	BP 155 Bamako, Mali	(223) 22 58 50 (223) 22 59 73 (223) 22 26 05	(223) 22 11 34	
37.	MOGBANTE	Dam	Secrétariat du WATAC	03 BP 7112 Ouagadougou 03, Burkina Faso	(226) 36 62 12	(226) 36 62 08 /12	watac@fasonet.bf
38.	NDIAYE	Abdoulaye	WETLANDS International	BP 8060 Dakar-Yoff, Sénégal	(221) 820 64 79	(221) 820 64 79	ablaywet@telecomplus.sn
39.	NDIAYE	Amayelle	Secrétariat du WATAC	03 BP 7112 Ouagadougou 03, Burkina Faso	(226) 36 62 12	(226) 36 62 08 /12	watac@fasonet.bf
40.	N'DRI	Koffi	UADE	01 BP 1843 Abidjan 01, Côte d'Ivoire	(225) 21 24 14 43	(225) 21 24 26 24	uade@globeaccessnet
41.	ODAME-ABABIO	KWAME	Water Resources Commission	PO Box CT 5630 Cantonments Accra, Ghana	(233) 2176 36 51	(233) 21 76 36 49	odameababio@yahoo.com
42.	OUEDRAOGO	Arthur	CREPA	03 BP 7112 Ouagadougou 03	(226) 36 62 11/10	(226) 36 62 08	crepa@fasonet.bf
43.	OUEDRAOGO	Jean Paul	DGH	03 BP 7025 Ouagadougou 03, Burkina Faso	(226) 32 42 27 (226) 35 12 11	(226) 31 50 06 (226) 32 45 24	jpauloue@hotmail.com
44.	OUEDRAOGO	Ketessaoba	GIRE Burkina	03 BP 7025 Ouagadougou 03, Burkina Faso	(226) 32 42 26		gire@liptinfor.bf
45.	OULD ALY	Oumar	ABN	BP 729 Niamey, Niger	(227) 73 32 39 (227) 72 31 02	(227) 73 43 89 (227) 72 42 08	cip@gw.abn.ne
46.	OULD MOHAMED	Mohamed Fall		BP E 1072 Bamako, Mali	(223) 21 12 20 (223) 74 38 76		hping@spider.toolnet.org
47.	OULD SALECK	Ahmed Salim	OMVS	BP 3152 Dakar, Sénégal	(221) 823 17 83	(221) 822 01 62	omvs-sphc@sentoo.net
48.	OYEGBILE	Olayinka	Daily Independant	PO Box 15467,Keja-Lagos Nigeria	(234) 0802 30 33 511 (234) 01 77334090		ogbile@yahoo.com
49.	SAMBA	Abdalah	AGRHYMET	BP 11011, Niamey Niger	(227) 73 31 16	(227) 73 24 35	samba@sahel.agrhymet.ne

50.	SAVANE	Issiaka	Centre de Recherche en Ecologie Université Abobo-Adjamé	08 BP 109 Abidjan 08, Côte d'Ivoire	(225) 21 25 73 36 (225) 22 43 50 25 (225) 07 77 34 22		savanei@hotmail.com
51.	SECK	Anta	SGPRE/MMEH	BP 4021 Dakar, Sénégal	(221) 822 21 54	(822) 95 81	seckanta@sentoo.sn
52.	SYLLA	Mamadou	WATAC	BP E 120 Bamako, Mali	(223) 21 49 75 (223) 75 36 82	223 21 49 75	serohs@malinet.ml
53.	TAM	Lambert	GBLT	Ndjaména, Tchad	(235) 52 41 45	(235) 52 41 37	lcbc@intnet.td
54.	TANDIA	Tidiane Cheick	Directeur Général CREPA-Siège	03 BP 7112 Ouagadougou 03, Burkina Faso	(226) 36 62 10/11	(226) 36 62 08	crepa@fasonet.bf
55.	TANGARA	Nianji Ousmane	DNCN	BP 275 Bamako, Mali	(223) 23 36 95 (223) 23 36 97	(223) 23 36 96	notangara@yahoo.fr
56.	THIOMBIANO	Yvonne	Secrétariat du WATAC	03 BP 7112 Ouagadougou 03, Burkina Faso	226 36 62 12	(226) 36 62 08 /12	watac@fasonet.bf
57.	TOLOBA	Souleymane	Assistant de Programme REDEMA	Cadis hippodrome REDEMA Rue 234 porte 480 BP E 3389 Bamako Mali	(223) 21 21 58	(223) 21 21 58	cadis@datatech.toolnet.org
58.	TOUPE	André	Direction de Hydraulique Bénin	BP 385 Cotonou, Bénin	(229) 31 45 20 (229) 31 34 87 (229) 31 77 92	(229) 31 08 90	dre.dh@intnet.bj
59.	VALENSUELA	Daniel	GWP Secretariat	c/o Sida Sveavågen 24-26 SE-10525 Stockholm	(46)-08-698 45 03	(46)-08-698 56 27	daniel.valensuela@sida.se
60.	YEYE	Daouda	SISCOA-GIRE Direction Générale de l'Hydraulique	03 BP 7180 Ouagadougou 03 Burkina Faso	(226) 37 14 52 (226) 31 82 75	(226) 31 82 75	daouyeye@hotmail.com